

Affaire suivie par : **Claudie QUIATOL / SERVICE DE L'URBANISME**

| |
|------------------------------|
| DIVISION DE PROPRIETE |
|------------------------------|

| |
|----------------------------------|
| Dossier n° : DIV 2022 016 |
| Accordé le : 22/12/2022 |

Arrêté municipal n°22/434/DBA du 22 décembre 2022

Autorisant la division de la propriété foncière constituée du lot n°106, en 2 lots numérotés 377 et 378 de la section KOUTIO, commune de Dumbéa.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Impôts ;

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2020/248 du 03 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'avis favorable de la Calédonienne des Eaux, référencé TEC/BE/DS/162/22 en date du 20 octobre 2022 ;

VU l'avis réputé favorable d'ENERCAL dans les délais impartis ;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé n° 157609-2022/2-REP/DAEM en date du 05 décembre 2022 ;

VU la demande de division de terrain présentée par :

Le Cabinet de géomètre expert NATHALIE GARRIDO

Déposée le : 04 octobre 2022

Pour un terrain appartenant à : la VILLE DE DUMBEA